

LE RISQUE PROFESSIONNEL

- Être atteint de l'infection par le VIH n'empêche pas en soi d'accomplir ses tâches professionnelles, et d'occuper un emploi à plein temps.
- Informer son médecin du travail de son statut VIH, c'est lui faire confiance car il est lié par le secret médical et ne peut le révéler à personne.

Peut-on être contaminé du fait de son activité professionnelle ?

Il n'y a pas de risque de contamination par le sang dans la quasi-totalité des situations de travail, sauf celles concernant les personnels de santé ainsi que les personnes pouvant être mises en contact accidentel avec des objets souillés par du sang contaminé.

La transmission de l'infection dans ces conditions est exceptionnelle (aucune séropositivité après exposition accidentelle depuis 1998), mais il est indispensable d'appliquer strictement les protocoles de prévention en cas d'exposition au risque.

Que faire si on pense avoir été accidentellement exposé à un risque de contamination par le VIH dans le cadre de son activité professionnelle ?

- 1 Ne pas faire saigner.
- 2 Savonner immédiatement la zone cutanée lésée.
- 3 Rincer.
- 4 Désinfecter longuement à l'alcool à 70° ou à l'eau de Javel diluée à 1/10°. En cas de projection sur les muqueuses ou dans l'oeil, rincer abondamment à l'eau pendant au moins cinq minutes.

Quel que soit le lieu de travail, **il est indispensable de se rendre aux urgences du Centre Hospitalier Princesse Grace (CHPG) le plus vite possible** pour faire évaluer la nécessité d'instaurer un traitement préventif et un suivi ultérieur.

! En tout état de cause, il ne faut pas oublier de rédiger la déclaration d'accident de travail.

CONTACTS

➤ CENTRE DE DÉPISTAGE ANONYME ET GRATUIT DE MONACO

CHPG - 1 avenue Pasteur - 98000 Monaco

(+377) 97 98 84 12

➤ LABORATOIRES D'ANALYSES MÉDICALES

Condamine

13 place d'Armes - 98000 Monaco

(+377) 97 98 62 68

Fontvieille

38 Quai Jean-Charles Rey - 98000 Monaco

(+377) 97 98 62 62

Monte-Carlo

21 Boulevard Princesse Charlotte - 98000 Monaco

(+377) 93 30 45 50

Moneghetti

41 Boulevard du Jardin Exotique - 98000 Monaco

(+377) 93 50 99 00

➤ FIGHT AIDS MONACO

11 Boulevard Charles III - 98000 Monaco

(+377) 97 70 67 97

➤ CENTRE HOSPITALIER PRINCESSE GRACE - URGENCES

1 avenue Pasteur - 98000 Monaco

(+377) 97 98 97 95

VIRUS
DEPISTAGE
SE PROTEGER
PREVENTION COMBINEE
DEFENSES IMMUNITAIRES
CONTAMINATION
PRESERVATIF
TRAITEMENT
SEROPOSITIF
SEXUALITE
INFORMER
EPIDEMIE



VIH SIDA
LE CONNAITRE
C'EST LE COMBATTRE.

www.OMT.mc f



VEILLER A LA SANTE DES SALARIES

VERS MONACO SANS SIDA



Principauté de Monaco
Office de la Médecine du Travail

L'Aigue Marine • 1^{er} étage

24, avenue de Fontvieille • MC 98000 Monaco

Tél. +377 97 98 46 46 • Fax +377 92 05 93 52

www.omt.mc

VERS MONACO SANS SIDA



VEILLER A LA SANTE DES SALARIES

DEFINITION

Le virus de l'immunodéficience humaine (VIH, ou HIV en anglais) est un virus qui désorganise et détruit progressivement le système de défense de l'organisme.

Une personne atteinte par le VIH est séropositive. Elle peut ne présenter aucun symptôme pendant une période de 11 ans en moyenne.

Le Syndrome d'Immunodéficience Acquise (SIDA) est la destruction de notre système immunitaire par le virus. Elle se caractérise par des maladies dites opportunistes (infections, cancers, ...)

Les connaissances scientifiques établissent formellement que la transmission du virus n'est possible que de trois manières :

- 1 par transmission de la mère à l'enfant**
pendant la grossesse, l'accouchement ou l'allaitement.
- 2 par voie sexuelle**
lors de rapports sexuels non protégés ;
- 3 par voie sanguine**
essentiellement en cas d'utilisation de matériel usagé pour une injection de drogue mais également en cas de blessure avec un objet souillé de sang contaminé ;

En entreprise, il n'y a donc absolument aucun risque à partager le même bureau, les mêmes outils, le même téléphone, les mêmes toilettes, lavabos, douches ou encore le même restaurant qu'un collègue atteint par le VIH.*

*Source INRS

PREVENTION

→ Aujourd'hui la prévention combinée associe l'usage systématique du préservatif à d'autres stratégies de prévention comme le dépistage et les traitements.



LE PRÉSERVATIF

Il reste le moyen de base pour se protéger et protéger du VIH mais également des autres Infections Sexuellement Transmissibles (IST). Bien utilisé, il est fiable, accessible et peu coûteux.



LE DÉPISTAGE

Beaucoup de nouvelles infections proviennent de personnes séropositives qui ne le savent pas car elles n'ont pas été dépistées. Le dépistage précoce permet une prise de traitement rapide après le diagnostic ; c'est une clé pour lutter contre l'épidémie et pour améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH. Il faut donc se faire dépister (tous les ans) car aujourd'hui :

Le test, c'est le traitement : "Test as Treat"

→ Où et comment le faire

- Au CHPG de Monaco, au Centre Monégasque de dépistage anonyme et gratuit ; **+377 97 98 84 12**. Les résultats sont communiqués au patient par le médecin du centre lors d'une consultation.
- Par un « **TROD** », test rapide, notamment lors des opérations « **Test in the City** » menées par Fight Aids Monaco.
- Par un « **autotest VIH** » vendu en pharmacie : attention, il faut toujours confirmer le résultat par un test de dépistage classique au Centre de dépistage du CHPG.

TRAITEMENT



Le Traitement Anti Rétroviral qui améliore la santé et la qualité de vie des personnes séropositives est également efficace pour prévenir la transmission du VIH.

POUR UNE PERSONNE SÉROPOSITIVE

Indétectable = Intransmissible [I=I]

Les personnes qui suivent un Traitement Anti Rétroviral quotidiennement conformément à la prescription et qui atteignent et maintiennent **une charge virale indétectable au delà de 9 mois n'ont aucun risque de transmettre sexuellement le virus** à un partenaire séronégatif.

Pour une femme qui désire un enfant, la prise du traitement lors de la grossesse et de l'accouchement est efficace à 99% dans la réduction de la transmission mère enfant du virus.

POUR UNE PERSONNE SÉRONÉGATIVE

Après une prise de risque (rapport non ou mal protégé) ou un accident d'exposition au sang (piqûre ou blessure avec un objet souillé), **on peut, dans les premières heures (max. 48 h), se voir administrer un traitement post exposition (TPE)**. Il est décidé par le médecin des urgences après évaluation de la situation, pour réduire fortement le risque de transmission du VIH.

Pour les personnes séronégatives très fortement exposées à un risque d'infection au VIH **il existe également la Prophylaxie pré-exposition (PreP). Elle consiste à prendre des médicaments avant et après l'exposition au risque dans le but de le diminuer** ; elle ne peut être prescrite que par un service hospitalier spécialisé dans la prise en charge du VIH. Elle ne protège pas des autres infections sexuellement transmissibles.